



**TRÉDANIEL**

Envoyé en préfecture le 08/09/2026  
Reçu en préfecture le 08/09/2026  
Publié le  
ID : 022-212203467-20260908-08\_09\_2026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 3 septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TRÉDANIEL.

***Date de convocation : 26 août 2026***

***Date d'affichage : 26 août 2026.***

|                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Membres en<br>exercice<br><b>15</b><br>Présents<br><b>13</b><br>Absents excusés<br><b>2</b><br>Absent<br><b>0</b><br>Suffrages<br>exprimés<br><b>15</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Étaient présents : ROBIN Christophe, DRILLET Yoan, RIO Christelle, RONDEL Anthony, LAGRÉE Patrick, BOURGOIS Patrick, ROCABOIS Danielle, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, JUHEL Céline, ENGRAND Pierre.

Étaient absents excusés :

YU-YUENG François a donné pouvoir à Anthony RONDEL  
BAJSAROWICZ Olivier a donné pouvoir à Christophe ROBIN

Secrétaire de séance : Céline JUHEL.

**08-09-2026 : MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le dossier relatif à la modification du périmètre de protection des monuments historiques sur le territoire de la commune de Trédaniel.

Cette procédure a pour objectif d'adapter le périmètre de protection afin de mieux prendre en compte les caractéristiques du territoire communal et les enjeux liés à la préservation du patrimoine historique et architectural.

Conformément à la réglementation en vigueur, le dossier a été soumis à enquête publique du 4 mai au 5 juin. Cette enquête avait pour objet de permettre au public de prendre connaissance du projet et de faire part de ses éventuelles observations.

À l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice a rendu son rapport. Aucune observation n'a été formulée au cours de l'enquête publique et le rapport de la commissaire enquêtrice ne fait état d'aucune remarque particulière remettant en cause le projet.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la modification du périmètre de protection des monuments historiques telle que présentée dans le dossier soumis à enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**- PREND acte du déroulement de l'enquête publique organisée du 4 mai au 5 juin ;**

**- PREND connaissance du rapport de la commissaire enquêtrice et de l'absence d'observation formulée pendant l'enquête ;**

- **VALIDE** la modification du périmètre de protection des monuments historiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette modification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,



Le Maire,

